



RAPPORT D'ACTIVÉS DU COMITÉ FEMMES PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2019

CONTEXTE

L'idée de doter la FECHIMM d'un comité femmes résulte de sa participation à une journée de sensibilisation aux violences subies par les femmes locataires dans leur logement de la part de leur propriétaire, de concierges ou de cochambreurs, journée tenue le 21 avril 2016 et organisée conjointement par le comité femmes et logement du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) et le comité femmes du FRAPRU¹.

MANDAT INITIAL

Le comité femmes a été créé en vertu d'une résolution adoptée à l'assemblée générale de 2016. Le mandat confié au comité est le suivant² :

IL EST RÉSOLU QUE :

1. *La FECHIMM élabore un plan d'action axé sur la sensibilisation, l'information et la formation à l'intention des coopératives d'habitation et des professionnel.le.s qui interviennent auprès des coopératives en vue de prévenir et d'éliminer la violence envers les femmes qui y vivent;*
2. *La FECHIMM conçoive des outils afin de soutenir les coopératives et leurs membres dans leurs efforts pour prévenir et éliminer la violence envers les femmes qui y vivent;*
3. *La FECHIMM mette en place des mécanismes pour soutenir les femmes subissant de la violence dans les coopératives d'habitation.*

¹ Seize organismes réunissant 33 personnes ont participé à cette journée qui a conduit à la mise sur pied d'un comité d'action politique.

² Voir l'annexe pour connaître l'argumentaire sous-jacent à la proposition.

COMPOSITION DU COMITÉ

Toutes les femmes vivant dans une coopérative membre de la FECHIMM peuvent participer au comité. À ce jour, plus de 25 femmes ont donné leur nom pour faire partie du comité. De ce nombre, une douzaine participent sur une base régulière. Le comité invite les femmes membres de coopératives à s'y joindre. Des membres seront présentes à une table de documentation à l'heure du dîner pour discuter avec les femmes intéressées aux activités du comité.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à 10 reprises.

Deux sous-comités ont été mis sur pied pour travailler sur des dossiers précis. Un premier a été formé pour élaborer la Déclaration contre les violences faites aux femmes; il s'est réuni à quatre reprises. Un second a tenu deux réunions jusqu'ici pour ébaucher une proposition de protocole d'intervention à l'intention des employé.e.s de la FECHIMM témoins de cas de violence et de harcèlement. Ce travail va se poursuivre en 2019.

Il est prévu que certaines réunions soient des rencontres thématiques afin de pouvoir discuter plus en profondeur de certaines questions. C'est ainsi que l'une des réunions, précédée d'une rencontre préparatoire, a permis d'approfondir notre compréhension du harcèlement et de l'intimidation, de leurs manifestations et des moyens pour y mettre un terme.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Plusieurs réalisations du comité ont eu lieu pendant l'AGA 2018. Tout d'abord, le comité a fait adopter une [Déclaration de principes](#) pour éliminer et prévenir les violences faites aux femmes dans les coopératives d'habitation. On peut trouver cette Déclaration dans le site fechimm.coop, dans la section du comité femmes (dans vie démocratique). L'une des principales tâches du comité depuis lors consiste à diffuser la Déclaration dans les coopératives et à inciter ces dernières à l'adopter. Jusqu'ici, trois coopératives, La Montagne verte, Les Dames de cœur et Sainte-Cécile, y ont donné suite.

Le comité a en outre marrainé la présentation à l'AGA du **Musée éphémère** par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) qui illustre, à partir de témoignages, des cas de violence sexuelle subis par des femmes dans leur logement.

Puis, à la suite d'une recommandation du comité, les membres ont modifié, à la même AGA, les règles de procédure afin d'implanter **l'alternance homme femme** dans les prises de parole.

Tout au cours de l'année, le comité a soutenu le projet « **Présence des femmes, pouvoir des femmes** » (voir autre rapport). Plusieurs femmes du comité ont en effet participé au groupe de travail Les Voisines qui a passé en revue le contrat de membre ainsi que divers règlements et politiques types proposés aux coopératives afin d'y intégrer, au besoin, des éléments reflétant la réalité et les besoins des femmes. Concernant les **communications**, plusieurs actions ont été posées à l'initiative du comité :

- insertion d'une section dans le Bottin de fournisseurs énumérant des ressources de soutien pour les femmes subissant des violences sexuelles;
- constitution d'une bibliographie sur « femmes et logement » (disponible dans la section du comité femmes dans le fechimm.coop);
- publication d'un article de deux pages dans le CITECOOP du printemps;
- présence à la table de documentation à l'AGA 2018.

Le comité a adopté une politique de remboursement des frais de garde de façon à favoriser la conciliation travail-famille-implication (CTFI). Mais il l'a également recommandée au conseil d'administration afin qu'elle s'applique à l'ensemble des activités de la FECHIMM (en 2019).

Le comité a par ailleurs fait des recommandations sur les mesures à prendre pour prévenir et traiter les cas de harcèlement.

REPRÉSENTATIONS

Une représentante du comité siège au **comité d'action politique** mis sur pied à la suite de la rencontre initiale du 21 avril 2016. Le comité d'action politique regroupe le CÉAF, les comités femmes des principaux groupes logements et des groupes de femmes qui luttent contre la violence. La grande thématique est la lutte contre la violence faite aux femmes dans le logement. Le CAP a développé une plateforme qui demande des modifications au bail et au programme québécois d'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), entre autres choses. Des représentantes du CAP ont rencontré Québec solidaire, le Parti québécois et le Parti libéral en plus de poser des questions à des débats pendant la période électorale.

Une rencontre avec le Groupe des 13 (c'est-à-dire les principales associations nationales de femmes) a eu lieu, et ce dernier a accepté de donner son appui aux revendications du comité. Celui-ci fait des démarches pour participer à l'évaluation de la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. De son côté, la FECHIMM souhaite réviser la Loi sur les coopératives de façon à pouvoir sanctionner les comportements inappropriés.

Des représentantes du comité femmes ont par ailleurs pris la parole lors de la journée « **Femmes et logement** » tenue à l'UQAM, le 15 mars, notamment pour expliquer les retombées pour les femmes de la nouvelle Stratégie fédérale sur le logement.

Deux membres du comité ont participé à une activité organisée par le GRT Bâtir son quartier à l'intention des femmes membres de coops en développement.

Enfin, deux membres du comité représentent celui-ci dans le groupe de travail du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) engagé dans la campagne « Quartier libre de violences sexuelles ».

SUITES ET DÉFIS À RELEVER

Parmi les autres actions à venir, en vertu du plan d'action, on retient :

-
- diffusion de la déclaration dans les coopératives et appui à celles-ci afin qu'elles l'endossent et la mettent en pratique;
 - élaboration de règlements types, à l'intention de la FECHIMM et des coopératives, en vue de déterminer les mesures à mettre en place afin de prévenir les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence et de les traiter correctement lorsqu'elles se présentent (difficultés à prévoir à cause du système judiciaire existant);
 - formation sur l'ACS+ (tenue le 16 mars);
 - élaboration d'une trousse d'accueil à l'intention des nouvelles recrues dans le comité;
 - établissement de canaux fluides de communication entre le comité et le conseil d'administration;
 - conception d'un protocole et d'une formation à l'intention de l'équipe de la FECHIMM en vue de l'outiller pour reconnaître les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence et pour les traiter de façon professionnelle en disposant des recours appropriés.
 - conception d'une formation à l'intention des coopératives en vue de les outiller pour reconnaître les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence, de les prévenir et de les traiter en disposant des recours appropriés;
 - participation à la campagne du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) « Quartier libre de violences sexuelles ».

CONCLUSION

En conclusion, les membres du comité désirent souligner que la dernière année a été consacrée à l'action et à la consolidation du comité ainsi qu'à la distinction à faire d'avec le projet « Présence des femmes, pouvoir des femmes ». En outre, elles ont travaillé ensemble d'une façon collaborative comme elles souhaiteraient que cela se passe dans les coopératives.

A N N E X E

Argumentaire sous-tendant la proposition de création d'un comité femmes

ATTENDU la campagne lancée par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) pour dénoncer la violence sexuelle subie par les femmes locataires, dans le marché privé, mais aussi dans les logements sociaux;

ATTENDU que la FECHIMM a endossé la déclaration commune issue de cette campagne, comme près d'une vingtaine d'organismes dans le domaine du logement et de groupes de femmes³;

ATTENDU que la violence sexuelle envers les femmes est fortement liée à la pauvreté;

ATTENDU que la violence sexuelle envers les femmes locataires est un fléau répandu, mais peu connu et peu combattu;

ATTENDU que la FECHIMM défend le droit au logement pour toutes et tous.

³ À l'issue de la campagne, au moment du dépôt de la pétition au gouvernement du Québec, le 6 décembre 2016, 210 organismes et 8 000 personnes avaient endossé la déclaration.